



LECLUSE

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2017



Meilleurs
VŒUX 2017



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2016

DISCOURS DU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE



« A l'aube de cette année que nous entamons, c'est avec un réel plaisir que la municipalité et moi-même vous accueillons ce jour pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Nos souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans vos projets vont à chacun de vous, ainsi qu'à l'ensemble de la population Leclusienne avec une pensée particulière pour les plus démunis ou ceux qui souffrent de solitude ou d'isolement.

Nous souhaitons à tous nos commerçants et artisans une année florissante dans leurs activités en cette période difficile.

Merci aux associations locales qui animent et tissent un lien social dans notre commune.

Merci également à nos équipes enseignantes qui forment nos enfants pour leur vie de demain.

Nous n'oublions pas l'ensemble du personnel communal, quelques soient les tâches qu'ils assument au quotidien, bien souvent ingrates, dans le seul but de servir la population.

Madame le maire, chère Nicole, c'est à moi que reviennent l'honneur et le plaisir de te présenter au nom des membres du conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans tes projets municipaux, familiaux et surtout la santé à toi-même ainsi qu'à tous ceux qui te sont proches.

La majorité municipale et moi-même te réaffirmons tout notre soutien et notre confiance.

Maintenant, je vais vous faire part du bilan simplifié et global des travaux de l'année écoulée.

- L'assainissement de la Grand'rue par la séparation des eaux usées et pluviales. Travaux financés par la CAD. La municipalité remercie M. POIRET, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour l'intérêt qu'il porte à notre commune. Ces travaux ont occasionné une énorme gêne aux riverains, à la circulation mais aussi aux commerçants. Ces travaux étaient nécessaires pour désengorger le réseau saturé de la rue des Acacias.
- La réalisation en enrobé des trottoirs rues de Dury et d'Etaing.
- La rénovation de la salle d'honneur de la mairie repeinte et le plancher vitrifié.
- L'entretien des espaces verts de plus en plus contraignants depuis l'interdiction des produits phytosanitaires (familièrement appelé dés herbants)
- L'entretien des bâtiments communaux et voiries, travail de chaque jour.
- La rénovation du pont des Billes, était nécessaire, sa base rongée par l'eau menaçait d'effondrement.
- Et tous ces travaux divers : Clôture des écoles, cailloux au cimetière, aux garages etc...

Je terminerais par notre église St Vaast. Les travaux du clocher, retardés par les procédures légales du marché public et les délais administratifs, vont bientôt commencer. Ceux concernant l'incendie criminel ont débuté. L'intérieur de l'église a été lavé et nettoyé. Le résultat n'est pas satisfaisant, il faudra la repeindre. Le désamiantage a été effectué et les gravats évacués. La reconstruction de la sacristie devrait commencer bientôt.

Je laisse à Mme le maire le soin de vous dévoiler les projets qui pourront être réalisés en 2017.

Je souhaiterais que cette cérémonie se finisse par un moment de partage en toute simplicité, simplicité parce qu'il se doit d'échanger entre nous, au-delà même de simples échanges de politesse. Que 2017 soit pour vous une année pleine de réussite et que des milliers de petites joies viennent embellir votre vie.

Bonne année et merci à toutes et à tous ».

DISCOURS DE MME LE MAIRE



« Nous voici de nouveau réunis pour la rituelle cérémonie des vœux. Je vous promets d'être brève et synthétique, de ne parler ni politique, ni polémique.

Après le discours de Monsieur Marcel Lemaire, premier adjoint, que je remercie vivement pour ses souhaits et qui vous a fait l'inventaire de ce qui a été fait en 2016, je me vois dans l'obligation de vous parler des projets 2017.

Le sujet actuel qui me tient particulièrement à cœur concerne notre église.

Les travaux du clocher vont débiter prochainement par la mise en place de l'échafaudage. La première réunion de chantier entre maître d'œuvre, maître d'ouvrage (la commune représentée par Monsieur LEMAIRE et moi-même) et les entreprises a eu lieu le 28 novembre dernier. Sans imprévu, les travaux dureront environ 6 mois.

Pour ce qui est du financement, sur un montant total de 258 000 euros TTC les subventions accordées sont réparties ainsi :

- 10 000 € au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur-maire d'Arleux Patrick MASCLET,
- 31 900 € en Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux venant du ministère de la culture
- 97 000 € en subvention du département pour les communes rurales
- 40 000 € pour la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis)

Soit pour la commune, une participation financière de 79 000 euros au plus sans compter la récupération de la TVA à hauteur de 16,4 %.

Je remercie donc aujourd'hui, au nom de la commune de Lécluse, M. MASCLET, qui est venu visiter notre église, en priorité, lors de son incendie criminel.

Je remercie vivement M. le Sous-préfet, Jacques DESTOUCHES, qui a porté notre demande de subvention auprès du ministère de la culture.

Je remercie également M. Jean-René LECERF, président du conseil départemental et son vice-président à la ruralité et à l'aménagement du territoire, M. Guy BRICOUT, maire de Caudry qui nous ont octroyé une belle enveloppe.

En fait, au congrès des maires du nord où je représentais la commune avec Monsieur Daniel Fouquet, adjoint à l'urbanisme, j'ai rencontré M. Frédéric NIHOUS, conseiller régional. Celui-ci m'avait précisé que le conseil régional ne pourrait pas financer notre église mais qu'il pouvait appuyer notre dossier auprès du conseil départemental.

Voilà donc comment s'est profilé cette subvention possible auprès du conseil départemental. Merci donc à M. NIHOUS pour son intervention.

Je remercie également M. Christian POIRET, président de la CAD et 1^{er} vice-président du Conseil Départemental, toujours attentif aux communes rurales. Que ferions-nous aujourd'hui, petites communes, sans la présence de la CAD à nos côtés, pour financer des investissements quelquefois énormes, que, seuls, nous ne pourrions envisager ?

Les communes sont obligées de participer à leurs investissements à hauteur minimale de 30% du montant total et doivent avancer l'argent pour les travaux avant d'avoir reçu les subventions, c'est la loi.

Concernant le corps de l'église ayant subi l'incendie criminel que vous connaissez tous, le responsable est incarcéré, certes, pour deux ans avec mesure d'éloignement de la commune de Lecluse pour une durée de 4 ans mais le préjudice financier n'est pas encore chiffré totalement. Je vais donc vous donner une estimation provisoire d'environ 220 000 €.

M. LEMAIRE et moi-même sommes convoqués régulièrement au tribunal de Douai, prochain Rendez-vous le 23 mars. Nous n'avons pas la maîtrise des travaux de réparation car le dossier est dans les mains de l'assurance de la commune, Groupama, qui gère complètement l'organisation du chantier. Néanmoins, la commune ne sortira pas indemne car la TVA adossée aux travaux sera à notre charge.

Les travaux de mise aux normes pour l'entrée de la mairie que je vous annonçais l'année dernière ont été retardés et sont donc toujours d'actualité pour 2017.

Visiblement, ce genre de chantier n'intéresse pas les entreprises puisque plusieurs ont répondu négativement à notre demande de devis. Aujourd'hui, nous avons un devis sans dessin du projet et une deuxième entreprise nous a fait un schéma mais sans devis chiffré. Nous allons donc poursuivre nos investigations en 2017.

En projet 2017, au vu de la vétusté, nous allons continuer la rénovation des bâtiments communaux et de la mairie, avec, entre autres, le remplacement des fenêtres de l'école 2^{ème} côté.

Je pense avoir listé les travaux importants prévus pour cette année. Je ne mentionnerai pas les entretiens quotidiens et les réparations en tous genres effectués par notre équipe technique, qu'il s'agisse d'espaces verts, de bâtiments etc....

Un autre sujet vous a peut-être interpellé fin 2016, il s'agit de la disparition des restos du cœur à Lecluse. Les responsables régionaux des restos ont décidé de façon unilatérale de supprimer la distribution dans certaines communes dont Lecluse. Nous les avons reçus en mairie avec Mme Reine-Élise CARLIER, adjointe aux affaires sociales. Il faut savoir que la commune ne demandait rien aux restos, prêtait le véhicule communal gracieusement pour chercher les vivres, prêtait une salle gratuitement sans aucune participation pour le chauffage, l'électricité ou autre charge. Que fallait-il faire de mieux ? Apparemment, leur décision était prise.

Les élus ont été interloqués. Sur l'instigation de Mme CARLIER, le Conseil municipal a voté une Motion pour demander aux responsables nationaux et régionaux des restos du cœur de revoir leur position. Une réponse à cette Motion nous a été retournée avec une fin de non-recevoir.

Les restos s'éloignent considérablement de ce qu'a voulu créer Coluche au départ ; ne verrions-nous que la partie visible de l'iceberg ?

Je pense avoir fait le tour des questions importantes à ce jour sur le plan communal mais si toutefois vous aviez d'autres questions, sachez que mon équipe municipale et moi-même sommes à votre disposition pour y répondre dans la limite de nos connaissances.

Maintenant, je vais accueillir les nouveaux bébés nés en 2016 au sein de notre communauté, leur souhaiter la bienvenue et leur remettre un petit présent, au nom de la commune de Lecluse.



Avant de conclure, je voudrais remercier les personnes qui me supportent dans ma fonction de maire, ce n'est pas facile tous les jours, je le reconnais. Mon équipe municipale, les élus que je remercie pour leur disponibilité, leur travail, le temps consacré, chacun à sa manière.

Merci de m'épauler, de me seconder, de me conseiller, de me dire si je suis dans l'erreur, oui vous faites tout cela.

Je souhaite remercier aussi le personnel communal, qui doit aussi me supporter : les agents techniques, les agents administratifs, les Atsem ou agents des écoles, les bibliothécaires, les agents saisonniers du centre de Loisirs. Tous font preuve de disponibilité pour la commune et pour leurs habitants.

Je voudrais également remercier les professeurs des écoles pour leur professionnalisme. Ils forment une bonne équipe, autour de Mme LEFEBVRE, directrice de l'école Paul Verlaine, pour encadrer nos enfants et leur donner le niveau nécessaire pour accéder au collège avec facilité.

A propos de l'école, je voulais souligner le fait qu'en collaboration avec Mme LEFEBVRE et Mme Valérie LE GALLAIS, adjointe aux écoles, nous avons réussi à intégrer la nouvelle et superbe piscine du Douaisis, je cite Sourceane, et avons trouvé des créneaux de natation pour les enfants de l'école dans le but que tous sachent nager avant d'accéder en classe de 6^{ème}.

Maintenant, puisque c'est le thème de la soirée, je voulais, avec les élus communaux ici présents, souhaiter aux leclusiens et leclusiennes une très bonne année 2017.

Dans le contexte mondial très négatif, après l'horreur des attentats un peu partout : New-York, Londres, Paris, Paris encore, Nice, Bruxelles, Berlin et Istanbul dernièrement, c'est en pensant à toutes ces victimes du terrorisme et leurs familles innocentes que je vous souhaite à tous, dans notre diversité, une année 2017 comblée de santé et de sérénité ».



VIE COMMUNALE



HORAIRES DU SÉCRÉTARIAT DE LA MAIRIE DE LÉCLUSE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
MARDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
MERCREDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
JEUDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
VENDREDI	09 H 00 – 12 H 15	14 H 00 – 16 H 30
SAMEDI	<i>Sur Rendez-vous</i>	FERME

MAIRIE DE LECLUSE
 Place du Général De Gaulle
 59259 LECLUSE
 Tél. 03 27 89 52 05
 Fax. 03 27 89 54 78
mairielecluse@orange.fr
www.mairie-lecluse.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

	DÉLÉGATION	JOUR - HORAIRES
Nicole DESCAMPS	Maire	Sur Rendez-Vous
Marcel LEMAIRE	1 ^{er} adjoint (travaux et espaces verts)	Jeudi – 11 ^H 00 à 12 ^H 00
Valérie LE GALLAIS	Adjointe à la jeunesse, aux écoles et aux associations	Lundi – 10 ^H 00 à 11 ^H 00
Daniel FOUQUET	Adjoint à l'urbanisme et aux chalets	Mardi – 11 ^H 00 à 12 ^H 00
Reine-Élise CARLIER	Adjointe à l'action sociale et aux aînés	Sur Rendez-Vous

PERMANENCE DE VENTE DE TICKETS	
RESTAURANT-GARDERIE	PÉRISCOLAIRE
 <p>LES MARDIS DE 9 H 15 A 9 h 45 DE 15 H 15 A 15 H 45 EN MAIRIE</p>	 <p>LES JEUDIS DE 9 H 15 A 9 h 45 DE 15 H 15 A 15 H 45 EN MAIRIE</p>
TARIFS : 2,85 € le ticket	<p>TARIFS :</p> <p>6 € la plaquette de 4 tickets d'1 heure 3 € la plaquette de 4 tickets de 30 minutes</p>

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE



LUNDI	17 H 15 – 18 H 15
MERCREDI	14 H 00 – 16 H 30
SAMEDI	14 H 00 – 15 H 30

7, rue de l'Ancienne Poste
 59259 LECLUSE



AUTRES PERMANENCES

Assistante Sociale :

Mme CAULIER (03 59 73 32 00).....3^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 00

Conseillers départementaux :

Mme LUCAS et Monsieur BEAUCHAMPle 1^{er} mars 2017 de 18 h à 19 h
le 3 mai 2017 de 18 h à 19 h

HORAIRES DE LA POSTE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
MARDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
MERCREDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
JEUDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
 VENDREDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
SAMEDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

À compter du 15 janvier 2017, le mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination,
- formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (cerfa n° 15646*01 www.service.public.fr),
- photocopie de la pièce d'identité du parent signataire.

Contrairement au système précédent, la mairie n'intervient plus pour cette formalité d'autorisation de sortie de territoire.

DATES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



SAMEDI 11 FEVRIER 2017

VENDREDI 12 MAI 2017

URGENCES MÉDICALES

URGENCE MÉDECINS : 03 20 33 20 33

URGENCE PHARMACIES : 0825 74 20 30

www.servigardes.fr

TARIFS MUNICIPAUX 2017

LOCATION DE PART DE JARDINS	LOCATION DE GARAGE
<p>LA PART (5 ARES) : 8 €</p> <p>PREMIERE PART DE JARDIN GRATUITE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA</p>	<p>LOYER MENSUEL : 27 €</p>

DROIT DE BARQUE
<p><u>Propriétaire d'un chalet à Lécluse et habitants de Lécluse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} barque <i>Gratuite</i> • 2^{ème} barque 25,00 € <p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} barque 41,50 € • 2^{ème} barque 83,00 € <p><u>Droit journalier :</u> 3,50 €</p>

DROIT DE CHASSE EN HUTTE AU MARAIS	
<p><u>DROIT ANNUEL :</u></p> <p><u>Léclusiens (+ 3 ans de résidence) :</u> 70 €</p> <p>Non-résidents : 380 €</p> <p>Les tarifs extérieurs « invité à l'année » pour les résidents léclusiens ou électeurs léclusiens depuis moins de 3 ans, seront réduits de 50%.</p>	<p><u>INVITES A LA NUIT :</u></p> <p>Léclusiens (+ 3 ans de résidence) : 5 €</p> <p>Non-résidents : 10 €</p>

RESTAURANT - GARDERIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE						
<ul style="list-style-type: none"> • Repas enfant + garderie 2,85 € <p><i>PERMANENCES DES TICKETS DE RESTAURANT-GARDERIE :</i></p> <p>PÉRIODE SCOLAIRE :</p> <p>Les mardis de 9 h 15 à 9 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NBRE</th> <th>1 ENFANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 x 1 heure</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>4 x 30 minutes</td> <td>3 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>PERMANENCES DES TICKETS PERISCOLAIRE :</i></p> <p>PÉRIODE SCOLAIRE :</p> <p>Les jeudis de 9 h 15 à 9 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45</p>	NBRE	1 ENFANT	4 x 1 heure	6 €	4 x 30 minutes	3 €
NBRE	1 ENFANT						
4 x 1 heure	6 €						
4 x 30 minutes	3 €						

CIMETIÈRE		
CONCESSION	<ul style="list-style-type: none"> • 3m² 25,00 € • 6m² 50,00 € 	Ces concessions sont trentenaires.
COLUMBARIUM	<ul style="list-style-type: none"> • Case simple 600,00 € • Case double 900,00 € 	Ces emplacements sont trentenaires.
CAVEAU D'ATTENTE	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'ouverture 138,00 € • Droit d'occupation 1,00 € (à partir du 11^{ème} jour) 	

LOCATION DE LA SALLE

RIANDERIE

		RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
REPAS	1 ^{ER} JOUR	100,00 €	200,00 €
	JOURS SUIVANTS	50,00 €	100,00 €
RÉCEPTION		50,00 €	100,00 €
CHAUFFAGE*		50,00 €/JOURS	

*éventuellement

- **Location de la salle jusqu'à 22 heures.**

- Arrhes : 30 € à la réservation.
- Caution 150 € à la remise des clefs.

Tarif Associations Léclusiennes :

au-delà de 2 week-ends par an, le tarif de location est fixé à 70 € + éventuellement 50 € de chauffage.

DURANDAL

	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
LOCATION	275,00 €	440,00 €
ÉLECTRICITÉ	45,00 €	
CHAUFFAGE*	95,00 €	

*éventuellement

- Arrhes : 100 € à la réservation.
- Caution : 400 € à la remise des clefs.

Tarif Associations Léclusiennes : au-delà de 2 week-ends par an, le tarif de location est fixé à 150 € toutes charges comprises (chauffage, électricité, prêt de matériel).

LOCATION DE PARCELLES POUR CHALETS

TARIF 1

(résidence principale)

CATÉGORIE	SUPERFICIE	TARIFS
1	Inférieure à 3 ares	338 €
2	de + 3 à 4,50 ares	582 €
3	+ de 4,50 ares	659 €

TARIF 2

(résidence secondaire)

CATÉGORIE	SUPERFICIE	TARIFS
1	Inférieure à 2 ares	300 €
2	De + 2 à 3 ares	400 €
3	De + 3 à 3,50 ares	455 €
4	De + de 3,5 à 4 ares	530 €
5	De + de 4 à 4,50 ares	610 €
6	De + de 4,50 à 6,50 ares	712 €
7	De + de 6,50	806 €
Hors catégorie (n°96)		1 235 €

RÉFECTION DE LA SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Les travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise CLÉMENT de Lécluse

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



Nous remercions la CAD pour sa subvention à hauteur de 50% sur le montant H.T.



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES

Cette nouvelle rentrée scolaire s'est faite sous le signe de la sécurité au vu du contexte que nous traversons.



Pour renforcer la sécurité, et en concertation avec la directrice des écoles et les parents d'élèves, la municipalité a ainsi pris de nouvelles mesures :

- Un bac à fleur a été disposé en haut de la rue de la mairie afin d'éviter tout stationnement dans ce passage à sens unique qui est situé juste en face de l'entrée de l'école primaire.
- Sur la route principale a été peint une limitation de vitesse à 30km/h ainsi que la présence d'une sortie d'école.
- Des places de stationnement ont été réalisées devant l'école primaire et le Petit Caporal afin d'éviter tout stationnement anarchique.
- Des panneaux stationnements interdits ont été mis en place pour signaler l'interdiction de stationner sur le trottoir qui longe les écoles et la mairie.

Tout ceci dans un seul but : assurer la sécurité des enfants et de leurs parents.



NOUVEAU COMMERÇANT AMBULANT POUR NOTRE MARCHÉ

M. Franck DESCAMPS,
Fruits, légumes, confiseries
et produits du terroir
le mercredi matin
Sur la place du village



BIENTÔT LE PRINTEMPS : LES SEMIS



Bientôt le printemps, Pensez aux semis !

La Société d'Horticulture du Douaisis vous propose une collection de 33 variétés de graines potagères pour 13 €, de 10 variétés de graines florales pour 4 € et de 4 variétés de graines de haricots pour 5,50 €.

Renseignements et commandes, auprès de Monsieur Jules BOYAVAL, au 03 27 89 31 63

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE : www.mairie-lecluse.fr

Le site internet de la ville de Lécluse présente un nouveau visage, une nouvelle ergonomie pour plus de services.

Avec ses nouvelles fonctionnalités, sa présentation claire et vivante, sa navigation aisée, il sera pour vous un outil utile au quotidien, pour votre recherche d'information ou vos démarches administratives.



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES
VERIFIER
ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la réunion du **4 novembre 2016**, le Conseil municipal a adopté certaines décisions pour la commune.

MOTION LES RESTOS DU CŒUR DE LÉCLUSE

Sur Proposition de Madame Reine-Élise CARLIER, Maire Adjointe aux affaires sociales, le Conseil Municipal, a approuvé la motion visant à exiger la continuité des distributions aux bénéficiaires des Restos du Cœur à Lécluse :

« Les récentes annonces faites par l'antenne des restos du cœur du Hainaut-Cambrésis proscrit l'inscription et la distribution aux bénéficiaires des Restos du Cœur à Lécluse.

En Effet Les Restos du Cœur du Hainaut-Cambrésis ont pour objectifs suivants :

- Réorganiser l'Association Départementale, en regroupant certains centres, de manière à constituer des équipes plus importantes, porteuses de diversité, plus ouvertes à l'arrivée de nouveaux bénévoles,
- Réduire de cette manière les difficultés de remplacement des équipes Restos du Cœur, problème constant à chaque campagne en raison du nombre de centres dans l'Association Départementale.
- Réduire les difficultés d'octroi de locaux et de véhicules plus difficiles à résoudre dans les petites communes
- Discuter avec les municipalités la mise à disposition de locaux plus adaptés et plus pérennes, demande justifiée par la taille des centres et la diversité des activités proposées
- Se donner des conditions matérielles et humaines favorables à l'utilisation d'Ulysse, outil informatique destiné au suivi des familles et à la remontée des informations statistiques exigées des instances nationales et européennes dans le cadre du FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis)
- Mettre en place les conditions de fonctionnement les plus favorables à une ouverture des centres sur la totalité de l'année et non sur la seule campagne d'hiver

Cette réorganisation impliquerait de rechercher avec les communes concernées des modalités d'acheminement des familles rencontrant des problèmes de mobilité.

Les centres proposés aux familles en difficultés de la commune de Lécluse seraient les suivants :

- RUMAUCOURT (villages rattachés : Baralle, Bourlon, Buissy, Cagnicourt, Dury, Ecourt st Quentin, Epinoy, Haucourt, Inchy-en-Artois, Lécluse, Marquion, Oisy le Verger, Palluel, Pronville, Quéant, Recourt, Sains les Marquion, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestree, Saudemont, Villers les Cagnicourt),
Inscriptions les 7 et 16 novembre de 9h à 11h30 et 14h à 16h.
1^{ère} distribution le 23/11 de 14h à 16h30.
- VITRY-EN-ARTOIS (villages rattachés : Bellonne, Izel les Esquerchin, Noyelles-sous-Bellonne, Quiery la Motte, Saily-en-Ostrevant, Tortequesne)
Inscriptions les 15,16 et 17 - 22,23 et 24 novembre de 14h à 17h.
Distribution le lundi de 13h30 à 17h00.

Les membres du Conseil Municipal de Lécluse s'étonnent de cette décision.

En effet, le Centre de distribution de Lécluse bénéficie d'un local réservé pour la distribution, La Municipalité met à disposition gracieusement le véhicule communal pour l'approvisionnement des vivres, les bénévoles sont en nombre suffisant (à défaut, la municipalité peut mettre en place un appel au bénévolat supplémentaire) ;

De plus, le Conseil Municipal craint que par manque de mobilité, les bénéficiaires les plus démunis ne puissent se déplacer jusqu'aux centres proposés.

La décision des restos du Cœur du Hainaut-Cambrésis, si ce n'est irréfléchi, semble tout de même considérablement injuste et provoquerait une réelle détresse pour nos familles bénéficiaires.

C'est pourquoi, par cette motion les membres du Conseil Municipal sollicitent l'annulation de la demande de fermeture du centre de Lécluse.

Par délibération du 27 octobre 2016, Les membres du C.C.A.S. ont souhaité joindre leurs voix aux membres du Conseil Municipal.

Copie de cette motion sera adressée aux Restos du Cœur du Hainaut Cambrésis, à l'antenne nationale des Restos du Cœur, au Conseil Départemental du Nord, à la Région des Hauts de France, à l'UNCCAS. »

P.L.U. : APPROBATION DE LA MODIFICATION

Le Conseil Municipal a approuvé le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, les documents graphiques.

Cette présente délibération, conformément au Code de l'urbanisme, a été affichée en mairie pendant un mois et la mention a été insérée dans deux journaux régionaux et devient exécutoire après accomplissement de ces mesures de publicité.

SMTD : PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de prendre en charge une partie du prix des cartes d'abonnement au service de transports en commun du S.M.T.D. achetées par les Léclusiens selon les modalités ci-après :

- CARTE OR (pour les personnes âgées de plus de 65 ans) : ... 20 €
- CARTE JOB (pour les demandeurs d'emploi) : 5 €
- CARTE RSA (pour les allocataires du R.S.A.) : 7,50 €

SUBVENTIONS

Sur présentation de Madame Valérie LEGALLAIS, Maire-Adjointe déléguée aux associations, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 280 € pour l'association « Racing Club de Lécluse » ;
- 700 € pour « l'Association Sportive de Lécluse » ;
- 900 € pour l'association « Club de l'amitié – 3^{ème} âge » ;
- 700 € pour l'association « les sauvaginiens de Lécluse ».

FÊTES ET ÉVÈNEMENTS

DISTRIBUTION DU COLIS AUX BÉNÉFICIAIRES DU CCAS



Le samedi 9 juillet, le CCAS de la commune a organisé la distribution des colis des aînés et bénéficiaires du CCAS à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

PROJECTIONS DES MATCHS DE L'EURO 2016

Du 10 juin au 10 juillet, l'association "Lécluse en Fêtes" a organisé la projection des matchs de l'équipe de France.



Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu supporter notre équipe nationale jusque la finale !



FESTIVITÉS DU 14 JUILLET



Le 14 juillet dernier, l'association "Lécluse en Fêtes" a proposé en partenariat avec la municipalité et deux autres associations léclusiennes ("Les sauvaginaires de Lécluse" et "La boule léclusienne") de nombreuses festivités.



En effet, il y avait au programme un tir sur bouteilles, un concours de pétanque pour enfants et un autre pour adultes, des jeux gonflables, un lâcher de lanternes et un magnifique feu d'artifices pour conclure cette journée.



CENTRE AÉRÉ AOUT 2016

Cet été, la municipalité a organisé son traditionnel centre de loisirs, sous la direction de Françoise LEFEBVRE assistée de Julie DUBOIS (directrice adjointe) et de 12 animateurs.



Les activités diverses et variées, ont été très appréciées par la centaine d'enfants âgés de 4 à 15 ans.



CENTRE DE LOISIRS AUTOMNE 2016



La municipalité a organisé son traditionnel centre aéré d'automne sous la direction de Françoise LEFEBVRE et de 6 animateurs.

Le thème de cette année était la magie.

11 NOVEMBRE 2016

Vendredi 11 novembre 2016 avait lieu à Lécluse la 98^{ème} cérémonie célébrant l'armistice de la Première Guerre Mondiale (1914-1918).



À cette occasion, la municipalité de Lécluse a organisé un dépôt de gerbes au monument aux morts. Les élèves de l'école Paul Verlaine ont interprété la Marseillaise après avoir cité les nombreux Léclusiens "morts pour la France".



900 € POUR LE TÉLÉTHON !



Ce samedi 3 décembre, plusieurs associations léclusiennes (Fun & Forme ; La Boule Léclusienne ; RC Lécluse ; Vétérans de Lécluse ; Club de l'Amitié ; Les chasseurs) se sont jointes à "Lécluse en Fêtes" pour proposer de nombreuses animations en faveur du Téléthon : Foot en salle, courses dans les bois, tirs sur l'oeuf, tirs de précision, vente de pâtisseries, tombola, stand d'exposition de caisses à savon...



Une magnifique journée de solidarité pour laquelle les léclusiens sont venus nombreux !



Les bénéfices récoltés à hauteur de 900 € ont été intégralement reversés à l'AFM Téléthon 59 lors d'une remise officielle en présence de nombreux bénévoles.



S'ajoutent à ça, 87 téléphones portables qui nous ont permis de franchir la barre symbolique des 1 000 €



VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE PAUL VERLAINE

lundi 12 Décembre, les membres de la Commission Jeunesse, présidée par Valérie LE GALLAIS, adjointe au Maire, ont accompagné le Père Noël dans sa distribution de cadeaux, de brioches et de friandises aux enfants des écoles.



Le vendredi 16 décembre, il a voulu faire un dernier coucou aux enfants, lors de leur sortie de classe, en leur lançant quelques bonbons du haut des fenêtres de la mairie.

Ce même jour, une distribution de tickets de cinéma a eu lieu pour les enfants léclusiens des écoles extérieures.



COLIS DES AINÉS 2016

Samedi 17 Décembre, Reine-Elise CARLIER, adjointe au maire déléguée aux aînés et à l'aide sociale, a présidé la distribution du colis des aînés et bénéficiaires du CCAS.



PROCHAINEMENT

8^{ème} FOIRE AU CRESSON

29 - 30 avril 2017

ÉLECTION DE LA REINE DU CRESSON



COURSE DE CAISSE A SAVON



REPAS - SPECTACLE



CONCERT GRATUIT



VENEZ REVIVRE TOUS LES TUBES ET L'ÉNERGIE DU GROUPE TELEPHONE !

ÇA C'EST VRAIMENT TOI •••••
••••• UN AUTRE MONDE
CENDRILLON •••••
••••• HYGIAPHONE

WWW.TELEPHOMME.COM  

Et bien d'autres choses...

LECLUSE
EN FÊTES

8^{ème} FOIRE AU CRESSON

29 - 30 avril 2017

REPAS - SPECTACLE

DIMANCHE 30 AVRIL

13 H 00 - 17 H 00

SALLE DE LA DURANDAL



*Michel
and
Lo*

ANIME
PAR
MICHEL
de la
troupe
KUBIAK



Suivi d'un concert de

Menu

- Boisson offerte
- Soupe au cresson « maison »
- Jambon grillé avec ses 5 accompagnements
- Fromage avec sa salade
- Tarte et café

20 €
le
menu

10 €
pour les
-12 ans

PLACES LIMITÉES

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE M. RUDY DILLIES AU 06 86 56 22 69 OU PAR E-MAIL (rudy_dillies@hotmail.fr)
AVANT LE 1er AVRIL 2017

NOM - Prénom : _____

N° de Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | |

NOMBRE DE REPAS ADULTES : _____

NOMBRE DE REPAS ENFANTS : _____

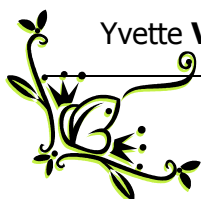
TOTAL : _____ Euros

ÉTAT CIVIL 2016

Ils nous ont quittés...



Gilbert BARRE	décédé le 30 janvier à Lécluse
André BOITTELLE	décédé le 6 avril à Marchiennes
Alfréda FAUQUEUR veuve MORY	décédée le 8 avril à Dechy
Jean-Pierre RICHARD	décédé le 12 avril à Arras
Michel FIOLET	décédé le 23 avril à Lécluse
Jean-Marc BRIEZ	décédé le 20 juillet à Dechy
Francis SOLEM	décédé le 8 août à Lécluse
Jeanne DORMARD épouse DUBOIS	décédée le 04 août à Tournai
Sebastienne ANSART veuve LALOUX	décédée le 9 septembre à Corbehem
Bruno SURELLE	décédé le 20 septembre à Dechy
Marie-France GALLOIS veuve DORMARD	décédée le 14 octobre à Dechy
Berthe LIBERAL veuve LERMOYER	décédée le 26 octobre à Lécluse
Marie-Joseph DUQUENNE veuve VANDEWALLE	décédée le 7 novembre à Lécluse
Claude LECLERCQ	décédé le 7 novembre à Lécluse
Lucette BECQUEMBOIS veuve FAUVEAUX	décédée le 31 octobre à Dechy
Armand VANAGS	décédé le 7 décembre à Dechy
Yvette VERRET	décédée le 8 décembre à Dechy



Bienvenue à...

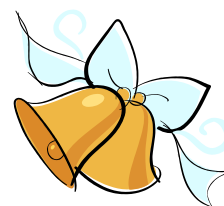
Ilan LEFEBVRE	né le 2 janvier à Dechy
Lana PODEVIN	née le 13 janvier à Lambres-lez-Douai
Ruben PONSIN	né le 24 Janvier à Lambres-lez-Douai
Madilyn DUMONT	née le 28 janvier à Lambres-lez-Douai
May-li BIGAUT	née le 5 février à Lambres-lez-Douai
Camélia DUMONT	née le 27 février à Dechy
Maël ROIX	né le 26 avril à Lambres-lez-Douai
Théo AMBER	né le 7 juin à Arras
Pierre CARLIER	né le 11 août à Dechy
Anais CARNEZ WATTIAUX	née le 6 novembre à Lambres-lez-Douai



Félicitations à...



Céline **GUARDINI**
Jérôme **FOULON**
Mariés le **14 mai** à Lécuse



Nicolas **DEMAY**
Adeline **BENOIT**
Mariés le **18 juin** à Lécuse



Fabio **RAMON JACOME**
Vanina **HOI LOUNG**
Mariés le **18 juin** à Lécuse

